



## Déclaration liminaire en CCE

## **Hinkley Point C**

## Droit de savoir et devoir de mémoire

Le mercredi 23 janvier s'est tenue la séance extraordinaire consacrée à Hinkley Point C dont un juge a exigé la tenue. En effet, sur saisine des représentants du personnel, le tribunal a condamné EDF à communiquer des informations qu'elle avait dissimulées aux membres du CCE, à leurs conseils et à leurs experts. Pour la CFE Énergies, cette séance confirme son appréciation de ce projet de construction de deux EPR en Grande Bretagne. Ainsi, les derniers éléments fournis par la Direction ne font malheureusement que conforter la position de la CFE Énergies qu'elle a, en tous lieux et en toutes circonstances, clamée dans l'intérêt de notre entreprise et de ses salariés.

Dès janvier 2016, la CFE Énergies s'est mobilisée pour analyser ce projet titanesque qui, par son montant financier assumé sur nos fonds propres, peut hypothéquer l'avenir de toute l'entreprise. Et qui peut dire, 3 ans après, que la situation financière du Groupe n'est toujours pas conditionnée à la conduite de ce projet industriel ?

Pour nous, **l'épée de Damoclès** restera suspendue encore longtemps au-dessus de l'entreprise.

Au-delà même de cette technologie « nouveau nucléaire », qui demeure le facteur clef de réussite, la CFE Énergies a pointé, à plusieurs reprises durant ces vingt dernières années, des **investissements internationaux onéreux** et dépourvus de toute plusvalue commerciale qui questionnent aussi sur notre capacité à investir à l'international afin d'y créer de la valeur.

La question posée par HPC, n'est pas « pour ou contre » le nouveau nucléaire, la CFE Energies partageant l'idée que la production électro nucléaire est l'un des outils de la transition énergétique permettant de décarboner la planète tout en répondant à la demande énergétique mondiale.

La vraie question, en revanche, porte sur la fiabilité de cette campagne industrielle britannique. De ce

point de vue, **le rapport** « D'Escatha » remis par décision de justice aux représentants du personnel en CCE, **confirme toutes nos préoccupations** énoncées depuis 2016.

Manifestement, la décision d'investissement prise au Conseil d'Administration en 2016 n'a pas été éclairée au regard de tous les risques stipulés dans ce rapport. Tous les administrateurs salariés au CA d'EDF se sont opposés à ce projet et des administrateurs indépendants se sont aussi montrés circonspects. Aucune justification économique ne plaidait pour ce projet, ni les élus en CCE, ni leurs conseils et leurs experts, ni des administrateurs au conseil d'administration n'ont conclu à un quelconque bénéfice pour l'entreprise. Bien au contraire, HPC fragilise le Groupe, ce que le Directeur financier, en fonction à l'époque, a développé sous serment devant l'Assemblée Nationale.

Affaire d'État sous couvert d'une décision du CA, voilà ce qu'est HPC. Ni une réflexion commerciale, ni une réflexion industrielle, mais bien une décision politique. Si l'État était le mieux placé pour conduire une stratégie industrielle et commerciale, cela se saurait et l'histoire ne serait pas pavée d'autant d'investissements hasardeux et parfois fatals.

La CFE Énergies aura tout révélé sur cet investissement et nous aurons largement informé sur les risques encourus. Mais chacun prendra-t-il ses responsabilités lorsqu'il faudra assumer les conséquences de ce chantier ? L'État recapitalisera-t-il EDF lorsqu'il faudra éponger un risque industriel qu'il aura provoqué ? Là est la question !

L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES, 100 % LIBRES... 100 % VOUS! CFE-CGC ÉNERGIES contact@cfe-energies.com

**UNSA ENERGI**E contact@unsa-energie.fr